



Conseil économique et social

Distr.: Limitée
27 août 2013

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de la réduction des risques de catastrophe

Troisième session

Bangkok, 27-29 novembre 2013

Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité de la réduction des risques de catastrophe (section I) et les annotations à l'ordre du jour provisoire (section II).

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de développement.
5. Stratégies en matière de réduction des risques de catastrophe, notamment celles relatives à l'adaptation aux changements climatiques, au service du développement durable.
6. Le programme de développement pour l'après-2015 en matière de réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique.
7. Promotion de la coopération régionale sur les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe.
8. Examen de l'orientation future du sous-programme.
9. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-dixième session.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

Documentation

Programme provisoire (E/ESCAP/CDR(3)/INF/3)

Annotation

Le programme de l'ouverture de la session sera annoncé en temps utile.

2. Élection du Bureau

Documentation

List of participants (E/ESCAP/CDR(3)/INF/2)

Annotation

Le Comité élira un président, un ou plusieurs vice-présidents et un rapporteur.

3. Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (E/ESCAP/CDR(3)/L.1)

Annotation

Le Comité examinera l'ordre du jour provisoire et l'adoptera avec les modifications qu'il jugera nécessaires.

4. Intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de développement

Documentation

Intégration de la réduction des risques de catastrophe et développement de la résilience face aux catastrophes dans les stratégies de développement (E/ESCAP/CDR(3)/1)

Disaster databases for development planning (E/ESCAP/CDR(3)/INF/4)

Annotation

Dans le document E/ESCAP/CDR(3)/1, le secrétariat traite des problèmes auxquels les pays sont confrontés en Asie et dans le Pacifique en raison de la fréquence, de l'ampleur et du chevauchement plus importants des catastrophes naturelles, entre autres chocs. Pareils phénomènes mettent en évidence l'interconnexion d'éléments économiques, sociaux et environnementaux et, partant, la nécessité de solutions tout aussi étendues. Ceci requiert une planification

multisectorielle visant à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les plans de développement, les cadres de réduction de la pauvreté et les budgets nationaux. Le secrétariat examine les avantages et les coûts de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et définit les stratégies de développement de la résilience face aux catastrophes naturelles, en s'appuyant sur les bonnes pratiques de l'ensemble de la région.

De plus, le secrétariat soumet une note d'information (E/ESCAP/CDR(3)/INF/4) qui présente un résumé des principaux problèmes et défis examinés au cours d'une réunion d'experts au sujet de l'établissement d'un ensemble de directives et d'outils permettant d'évaluer les pertes et dommages occasionnés par les catastrophes.

Le Comité souhaitera peut-être examiner les pratiques nationales en matière d'intégration de la réduction des risques de catastrophe, notamment concernant les plans et les budgets de développement nationaux. Le Comité souhaitera aussi peut-être se pencher sur la question de l'établissement d'un ensemble de directives auxquelles les pays pourraient se référer au moment de la mise en œuvre d'une telle intégration.

Le Comité sera invité à donner au secrétariat des orientations sur la promotion de mécanismes de collaboration régionaux avec l'appui et la participation d'organismes compétents des Nations Unies et autres entités afin de développer la résilience dans la région Asie-Pacifique.

5. Stratégies en matière de réduction des risques de catastrophe, notamment celles relatives à l'adaptation aux changements climatiques, au service du développement durable

Documentation

Renforcement de la résilience par la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques au service du développement durable (E/ESCAP/CDR(3)/2)

Renforcement de l'alerte rapide aux dangers côtiers par le Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et d'Asie du Sud-Est (E/ESCAP/CDR(3)/3)

Climate information and services: the role of the Typhoon Committee and the Panel on Tropical Cyclones (E/ESCAP/CDR(3)/INF/5)

Annotation

Dans le document E/ESCAP/CDR(3)/2, le secrétariat présente les principaux défis auxquels la région est confrontée en matière de catastrophes liées au climat et estime que la variabilité du climat risque d'aggraver la fréquence et l'intensité de ces phénomènes. Les problèmes liés aux synergies entre la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques sont examinés, ainsi que les stratégies et mesures de politique générale permettant de les résoudre. Les possibilités de coopération régionale connexes en matière de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques sont présentées au moyen, notamment, des plateformes intergouvernementales

existantes telles que le Comité des typhons et le Groupe d'experts des cyclones tropicaux.

Dans le document E/ESCAP/CDR(3)/3, le secrétariat examine les progrès accomplis par le Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et d'Asie du Sud-Est. Il étudie l'impact à long terme des activités appuyées par le Fonds multidonateurs, et définit la stratégie et les priorités du Fonds multidonateurs pour la période allant de 2013 à 2016.

Dans une note d'information (E/ESCAP/CDR(3)/INF/5), le Comité CESAP/OMM des typhons et le Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux examinent les efforts déployés pour améliorer la préparation aux catastrophes liées au climat par la fourniture d'informations et de services climatologiques, ainsi que les possibilités de coopération future.

Le Comité sera invité à examiner l'importance que revêt la mise en adéquation des stratégies de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques. À cet égard, le Comité souhaitera peut-être étudier les possibilités de promotion d'un dialogue régional, au moyen des instances régionales et internationales, notamment, mais sans s'y limiter, la sixième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe et la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe.

Le Comité voudra bien également examiner l'importance du Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et d'Asie du Sud-Est, identifier les lacunes et les besoins persistants en matière d'alerte rapide, et étudier les possibilités de mobilisation de ressources. Le Comité souhaitera aussi peut-être encourager d'autres synergies entre le Comité des typhons et le Groupe d'experts des cyclones tropicaux pour fournir des informations et des services climatologiques coordonnés et harmonisés.

6. Le programme de développement pour l'après-2015 en matière de réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique

Documentation

La réduction des risques de catastrophe dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, notamment les questions relatives aux pays les moins avancés et aux pays ayant des besoins particuliers (E/ESCAP/CDR(3)/4)

Annotation

Dans le document E/ESCAP/CDR(3)/4, le secrétariat rend compte brièvement de la manière dont les questions de réduction des risques de catastrophe ont été soulevées lors des grandes manifestations et discussions régionales sur le programme de développement pour l'après-2015, à savoir: a) la réunion régionale Asie-Pacifique pour la mise en œuvre des résultats de Rio+20; b) le Dialogue ministériel Asie-Pacifique: des Objectifs du Millénaire pour le développement au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015; et c) les dialogues en cours sur l'établissement du Cadre d'action de Hyogo pour l'après-2015. Il fait également valoir l'importance plus grande accordée à la réduction des risques de catastrophe dans le programme de développement pour l'après-2015,

comme l'atteste le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, lequel souligne que l'éradication de la pauvreté et le développement durable ne peuvent pas être atteints sans tenir compte de la réduction des risques de catastrophe. De plus, le secrétariat fait observer que les catastrophes frappent plus lourdement les pays réunissant les différents facteurs de risque élevé en cas de catastrophe et à forte incidence de pauvreté, notamment les pays ayant des besoins particuliers.

Le Comité sera invité à exprimer les points de vue régionaux sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe au programme de développement pour l'après-2015, lesquels pourront être présentés notamment à la Commission à sa soixante-dixième session, à la sixième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe et à la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe. Le Comité voudra bien donner au secrétariat des orientations sur la manière de faire avancer le positionnement stratégique des vues de la région Asie-Pacifique en matière de réduction des risques de catastrophe dans le programme de développement pour l'après-2015.

7. Promotion de la coopération régionale sur les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe

Documentation

Promotion de la coopération régionale sur les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction des risques de catastrophe (E/ESCAP/CDR(3)/5)

Annotation

Dans le document E/ESCAP/CDR(3)/5, le secrétariat traite des questions touchant aux applications des technologies spatiales et aux systèmes d'information géographique en matière de réduction des risques de catastrophe, de réaction, de remise en état et de planification du développement à long terme. Il examine les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017) (voir la résolution 69/11 de la Commission). Il présente aussi brièvement les principales activités menées dans trois domaines, à savoir: a) le renforcement de la coopération régionale, notamment par le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique (PROESPACE); b) le renforcement des capacités des pays membres en matière d'applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe; c) l'opérationnalisation du Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte précoce, en particulier les sécheresses.

Les membres du Comité seront invités à mettre en commun les bonnes pratiques en matière d'applications des technologies spatiales et de systèmes d'information géographique pour développer la résilience face aux catastrophes dans une diversité de secteurs.

Le Comité voudra bien donner son avis sur l'orientation future et les activités du secrétariat liées au développement de la coopération dans le domaine des applications des technologies spatiales à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe.

8. Examen de l'orientation future du sous-programme

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité sera invité à donner au secrétariat des directives sur les activités menées par ce dernier à court et à long terme dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, en tenant compte de l'orientation et des priorités du programme définies dans le cadre stratégique approuvé pour 2014-2015.

Le Comité sera également invité à donner au secrétariat des directives sur les activités à long terme menées dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe pour faire en sorte que les conclusions du Comité soient prises en compte dans l'élaboration du cadre stratégique pour 2016-2017.

9. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-dixième session

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les pays membres voudront bien faire connaître, à l'avance, les propositions ou textes de projets de résolution sur les questions prioritaires en matière de réduction des risques de catastrophe à soumettre à la Commission à sa soixante-dixième session en 2014.

10. Questions diverses

Le Comité pourra soulever à ce titre toute question ne relevant d'aucun des points ci-dessus.

11. Adoption du rapport

Documentation

Projets de recommandation (E/ESCAP/CDR(3)/L.2)

Projet de rapport (E/ESCAP/CDR(3)/L.3)

Annotation

Le Comité examinera et adoptera le rapport sur sa troisième session, qui sera soumis à la Commission à sa soixante-dixième session en 2014.